Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 764

Artikel: Neige à Genève : le piéton inconnu

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017521

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NEIGE À GENÈVE

Le piéton inconnu

Laissons le blanc manteau pour l'imagerie d'Epinal. Si cette neige de fin de semaine passée, inhabituellement épaisse dans le plus gros de la Suisse romande en tout cas, a tout recouvert, elle a aussi agi comme un révélateur.

Tout d'abord de la mesure dont nos comportements sont modelés par nos habitudes de déplacement. Tous les observateurs l'ont noté: dimanche, gens aimables qui déambulent dans les rues et sur les places. On s'interpelle, on plaisante, on cause. La ville, pour un moment, redevient village. La convivialité au coin d'une météo exceptionnelle. La voiture immobilisée permet le contact, la rencontre; le calme inhabituel (quel silence!) autorise l'échange de paroles. Paradoxe de l'automobile qu'on dit porteuse de liberté — peut-être, mais au prix de la coupure d'avec autrui, de la solitude, de l'agressivité, du mépris parfois; dialogues en D'abord, permettre aux piétons de se déplacer, forme de klaxons et d'invectives.

Révélateur ensuite de notre imperméabilité à l'imprévu. Parce que gaieté et décontraction, c'était pour le dimanche et pas pour tout le monde. Déjà ce jour, on pouvait voir des angoissés manier la pelle des heures durant pour libérer leur véhicule: objectif, lundi matin rouler, but primordial et occupation dominicale. Guy Fontanet, grand patron genevois de la coordination antineige, leur donnait raison le soir même à la TV: prenez vos dispositions pour arriver à temps au travail lundi matin. Et pourquoi pas: lundi, restez chez vous; il y aura moins d'accidents et l'économie survivra.

Dimanche, on a aussi rencontré des automobilistes, vaillants malgré la tempête, s'indignant de trouver des piétons sur la chaussée. Priorité! Alerte au monopole battu en brèche.

Le déneigement. Révélation, sur le tas, des priorités traditionnelles: on repousse la neige sur les côtés, sur les trottoirs. Et pourquoi pas l'inverse? puis ouvrir la voie aux transports publics.

Dans ces circonstances exceptionnelles, on aurait pu imaginer une interdiction de circuler dans le périmètre urbain — lundi — histoire de laisser travailler la voirie de manière efficace. Au lieu de quoi, on a pu observer la gabegie la plus complète. Piétons déguisés en trappeurs se frayant une piste, automobilistes forçant le passage et abandonnant leurs véhicules n'importe où, transports publics bloqués dans les files d'attente, et la voirie empêtrée là au milieu.

Genève, ville internationale, ville vitrine. Mais au moindre imprévu, plus désorganisée et plus perdue qu'une bourgade. Déjà, lors de la fuite de gaz chez Firmenich (DP 760), on avait pu apprécier la solidité du «plan-catastrophe». Du vent. Et les conférences de presse, dont les magistrats genevois sont friands, ne suffisent pas à masquer l'incurie. Alors si, un de ces jours, le surgénérateur de Malville fonctionne, il faudra plus que des discours pour mettre le public en confiance. J. D.

LOI VAUDOISE SUR LA PRESSE

Lii et approuvé

En 1937, le canton de Vaud faisait œuvre de précurseur, à travers une loi sur la presse, en reconnaissant un «droit de réponse», traduisant un souci honorable de protéger la sphère personnelle (comme on dit aujourd'hui). Un peu moins de cinquante ans après, voici le canton de Vaud à nouveau à la pointe du combat, toujours au chapitre de la loi sur la presse.

L'occasion a fait le larron: il s'agissait de tenir compte de la nouvelle législation fédérale en matière de protection de la personnalité qui entrera en vigueur le 1er juillet prochain, avec à la clef, entre autres, un droit de réponse clairement (et exhaustivement) aménagé. Le Conseil d'Etat, suivi, après un premier débat, par une majorité (droite, centre et quelques communistes) du Grand Conseil, a choisi de maintenir son ancienne loi, moyennant certains aménagements, précisant les nouvelles normes fédérales (longueur du droit de réponse, emplacement, jour de parution, etc.) et allant même jusqu'à créer de toutes pièces un «droit de rectification» en faveur des autorités cantonales et communales et de leurs membres à propos de toute présentation de faits ayant trait à «l'exercice de la puissance publique».

Louables intentions d'autorités soucieuses de contrôler la diffusion de leur message? En tout cas

voici un gouvernement cantonal à majorité de droite, pour l'occasion sous la houlette d'un libéral bon teint, J.-F. Leuba, chef du Département de justice et police, ne rechignant pas à employer les grands moyens légaux pour être sûr de se faire entendre.

Et ce sont les mêmes qui se paient des surfaces publicitaires dans les quotidiens adéquats pour marteler le slogan «une loi de moins, c'est une liberté en plus».

UN EXEMPLE...

Vaudois à l'avant-garde: on voit mal ce que les radicaux zurichois, par exemple, ou même les tendances les plus réactionnaires de l'UDC zurichoise,